

SAINT-THURIEN, le 15 septembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 24 septembre 2026 à 20 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Quimperlé Communauté : présentation du rapport d'activité 2025 par le Président, Christophe LE ROUX,
- 2°) Acquisition du bâtiment situé 14 Place du Centre,
- 3°) Acquisition de la licence IV de l'Arlequin,
- 4°) Budget primitif 2026 : décision modificative,
- 5°) Création d'un conseil municipal des jeunes,
- 6°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Julie COUTARD et Fanchon THUAUDET.

Absents excusés : Jérôme LÉ CUNFF (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE).

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, le rapport d'activité 2025 de développement durable et d'égalité femmes-hommes est présenté aux membres du conseil municipal par le Président de Quimperlé Communauté, Christophe LE ROUX.

Délibération du Conseil Municipal

20260703

Objet : Budget primitif 2026 – décision modificative (Emprunt pour l'achat de l'immeuble situé 14 Place du Centre)

Madame le Maire indique qu'il est dans l'intérêt financier de la Commune de souscrire un emprunt pour le financement de l'acquisition du bâtiment situé 14 Place du Centre à SAINT-THURIEN.

Vu la délibération du 2 avril 2026 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

Vu la somme de 114 340.91 € initialement inscrite au Budget Primitif 2026,

Il est proposé de modifier les montants prévus au Budget Primitif 2026 comme suit :

Section d'investissement

Opération Dépenses	Compte	BP 2026	Décision Modificative	BP après décision
183 – Achat de bâtiment	2115 – Terrains bâtis	100 000.00 €	+ 250 000 €	350 000 €
Chapitre recettes	Compte	BP 2026	Décision modificative	BP après décision
16 – Emprunts et dettes assimilées	1641– Emprunts en euros	114 340.91 €	+ 250 000 €	364 340.91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative proposée.

Fait à SAINT-THURIEN, le 25 septembre 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

